

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère l'écologie, du développement
durable et de l'énergie

Arrêté du []

modifiant l'arrêté du 7 mai 2007 fixant le nombre d'emplois de conseillers des affaires maritimes et le nombre de classes fonctionnelles dans le corps d'officiers de port et d'officiers de port adjoints

NOR : [...]

Le ministre de l'économie et des finances, la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, la ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique et le ministre délégué au budget,

Vu le décret n° du 2013 relatif à l'emploi de cadre de capitainerie ;

Vu l'arrêté du 7 mai 2007 modifié fixant le nombre d'emplois de conseillers des affaires maritimes et le nombre de classes fonctionnelles dans le corps d'officiers de port et d'officiers de port adjoints,

Arrêtent :

Article 1^{er}

L'article 4 de l'arrêté du 7 mai 2007 susvisé est modifié comme suit :

« Le nombre d'emplois de cadre de capitainerie ne peut excéder 12. »

Article 2

Le ministre de l'économie et des finances, la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, la ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique et le ministre délégué au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le [].

Le ministre de [],

[Prénom NOM]

ou

Le ministre de [],
Pour le ministre et par délégation :
[fonction],
[Initiale du prénom + NOM]

Le ministre de [],

[Prénom NOM]

ou

[Le ministre de [],
Pour le ministre et par délégation :
[fonction],
[Initiale du prénom + NOM]